



Rtt et convocation tribunal

Par **Fairy**, le **05/11/2007** à **15:15**

Bonjour,

je voudrais savoir quels sont mes droits si je pose une journée de RTT pour janvier 2008 (pour assister à une audience au tribunal correctionnel (dont je suis la victime: plainte contre une autre personne) et que mon supérieur hiérarchique refuse pour cause de trop d'absences demandé ce jour là ou trop d'activité ?

qu'est-ce que je suis en droit de faire ?

un jour sans solde est d'office accepté ou ça doit être avec accord du supérieur ?

merci

Par **papa tango charly_old**, le **05/11/2007** à **19:49**

vous êtes convoqué(e) ?

la convocation devrait suffire...